

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 17099
Numéro SIREN : 444 026 868
Nom ou dénomination : GRAND CHEMIN

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2023 sous le numéro de dépôt 64626

GRAND CHEMIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 36 boulevard Jourdan
75014 PARIS
444 026 868 RCS PARIS

069626

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 JANVIER 2022
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat de la Société de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 204 453 euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	204 453 euros
Report à nouveau antérieur	1 505 166 euros
Report à nouveau au report à nouveau, soit	1 709 619 euros
Totaux	1 709 619 euros

Rappel des dividendes distribués

L'Associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos au	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2019	-	-	-
31 décembre 2018	-	-	-
31 décembre 2017	-	-	-

Pour copie certifiée conforme
La Gérance



FITECO

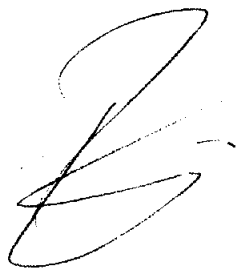
SARL GRAND CHEMIN

Organisation réception traiteurs

36 Boulevard Jourdan
75014 PARIS

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020



63 Rue du Village
95420 MAGNY EN VEXIN
Tél : 01-34-67-22-44
E.mail : magnyenvexin@fiteco.com

Siren : 444026868

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 037 409,98 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 204 453,27 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/06/2021 par le dirigeant.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs de l'exercice (et postérieurs)

Lors de la crise sanitaire liée au virus Covid 19, et en raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer son établissement du 15/03/2020 au 14/06/2020 et du 30/10/2020 au 31/12/2020.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 15/03/2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'entreprise a d'ores et déjà constaté une baisse du chiffre d'affaires de 71 %

L'entreprise a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ;
- demande d'aides publiques au fonds de solidarité ;
- obtention de deux prêts garantis par l'État.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Engagements de Retraite

L'Article L 123-13 (al.3) du Code du Commerce et le PCG (art 531-219) prescrivent d'indiquer dans l'annexe le montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres ou associés de son personnel, ainsi que ses mandataires sociaux en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite ; pensions, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires.

Le montant des engagements de notre société à la date de clôture des Comptes Annuels présentés est de 21 571,55 €.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti ".

Les stocks sont évalués suivant la méthode du " coût unitaire moyen pondéré ".

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires d'achat, sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués et en-cours sont valorisés au coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Les produits fabriqués et en-cours sont valorisés au prix de vente hors taxes, diminué d'un abattement suivant le degré d'avancement des travaux.

Une dépréciation est effectuée sur les produits dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	188 706	7 940		196 646
Immobilisations corporelles	742 180	37 605	104 730	675 055
Immobilisations financières	52 306	146		52 453
TOTAL	983 193	45 692	104 730	924 154

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	94 817	15 389		110 206
Immobilisations corporelles	584 909	51 132	104 730	531 311
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	679 726	66 521	104 730	641 517

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels concess brevets	49 405	49 347	58	1 ans
Autres immobilisations incorpo	147 241	60 858	86 383	de 5 à 18 ans
Install. gies, agenc.amenagts	20 650	1 857	18 793	10 ans
Aaig const s/sol autrui	588 650	474 732	113 918	de 7 à 10 ans
Materiel industriel	17 025	13 215	3 810	de 2 à 5 ans
Aai divers	16 532	16 068	464	de 5 à 8 ans
Immo materiel de transport	4 542	4 542	0	de 2 à 4 ans
Immo materiel bureau informati	15 407	11 080	4 327	3 ans
Immo mobilier	12 250	9 817	2 432	de 2 à 8 ans
TOTAL	871 702	641 517	230 185	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises	Clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	112 411	3 714	1 044	115 081
Comptes financiers				
TOTAL	112 411	3 714	1 044	115 081

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	52 453		52 453
Actif circulant et charges d'avance	1 624 197	1 624 197	
TOTAL	1 676 649	1 624 197	52 453

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	7 147
Autres créances	231 469
Disponibilités	466
TOTAL	239 082

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	75,00	7 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	75,00	7 500

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises	Clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	10 000			10 000
TOTAL	10 000			10 000

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 501 746	1 746	1 500 000	
Dettes financières diverses	1 260	1 260		
Fournisseurs	531 626	531 626		
Dettes fiscales et sociales	222 779	222 779		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	45 560	45 560		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 302 971	802 971	1 500 000	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 746
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	92 671
Dettes fiscales et sociales	122 320
Autres dettes	11 619
TOTAL	228 357

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	2 953 899	96,83 %
Produits des activités annexes	96 604	3,17 %
TOTAL	3 050 504	100.00 %

Liase fiscale

①

BILAN — ACTIF

DGPIP N° 2050-SD 2021

Formulaire obligatoire (Article 55 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL GRAND CHEMIN		1 2	
Adresse de l'entreprise		36 Boulevard Jourdan 75014 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET *		4 4 4 0 2 6 8 6 8 0 0 0 3 4		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 1 0 2 1 0	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 405	AG	49 347 58
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	147 241	AK	60 858 86 383
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terreins	AN		AO	
	Constructions	AP	609 300	AQ	476 589 132 710
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	17 025	AS	13 215 3 810
	Autres immobilisations corporelles	AT	48 731	AU	41 507 7 224
Immobilsations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *	BH	52 453	BI	52 453	
TOTAL (II)		BJ	924 154	BK	641 517 282 637
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	404 998	BW	404 998
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	148 175	BY	115 081 33 094
	Autres créances (3)	BZ	1 467 542	CA	1 467 542
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 840 659	CG	1 840 659
Comptes de régulation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	8 480	CI	8 480
	TOTAL (III)	CJ	3 869 854	CK	115 081 3 754 773
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CV			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 794 008	IA	756 598 4 037 410
Renvois (1) Dont droit au bail					
			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	
					(3) Part à plus d'un an :
Classe de réserve de propriété *			Stocks		Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL GRAND CHEMIN		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	7 500)	DA	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	E1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	Ej	DG		
	Report à nouveau		DH	1 505 166	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	204 453	
	Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées *		DK			
	TOTAL (I)	DL	1 717 870		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	10 000	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)	DR	10 000		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 501 746	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	E1	DV	1 260	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	6 569	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	531 626	
	Dettes fiscales et sociales		DY	222 779	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régularisation	Autres dettes		EA	45 560	
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 309 540		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 037 410		
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	809 540		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	1 746		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL GRAND CHEMIN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	422	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	300	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	722	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(722)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	1 210	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 332 487	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 128 034	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	204 453	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	51 710	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes et pénalités	422			
Piratage carte de paiement	300			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

BASE Impôts-comptes (en Mars 2021) - 1ère partie

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SARL GRAND CHEMIN										Néant: <input type="checkbox"/> *								
CADRE A		IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
												Conductives à une réévaluation originelle au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I										CZ	D8	D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II										KD	188 706	KE	7 940					
CORPORELLES	Terrains											KG		XH	KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9									KJ	KK	KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1									KM	KN	KO					
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2										KP	574 213	KQ	35 086				
		Dont Composants	M3										KS	76 247	KT	KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels											KV	16 532	KW	KX				
		Installations générales, agencements, aménagements divers *											KY	4 542	KZ	LA				
		Matériel de transport *											LB	70 646	LC	LD	2 519			
		Matériel de bureau et mobilier informatique											LE		LF	LG				
		Emballages récupérables et divers *											LH		LI	LJ				
	Immobilisations corporelles en cours											LK		LL	LM					
	Avances et acomptes											LN	742 180	LO	LP	37 605				
	TOTAL III																			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence											8G		8M	8T					
	Autres participations											8U		8V	8W					
	Autres titres immobilisés											IP		IR	IS					
	Prêts et autres immobilisations financières											IT	52 306	IU	IV	146				
	TOTAL IV												LQ	52 306	LR	LS	146			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	983 193	ØH	ØJ	45 692				
CADRE B		IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
												par virement de poste à poste		par décompte des titres ou titres hors service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I										IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II										IO		LV	196 646	LW	196 646	IX	196 646	
CORPORELLES	Terrains											IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre											IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui											IR		MD		ME		MF	588 650
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Inst. gales, agencements et am. des constructions											IS		MG		MH	609 300	MI	20 650
		Inst. gales, agencements, aménagements divers											IT		MJ	59 222	MK	17 025	ML	17 025
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers											IU		MM		MN	16 532	MO	16 532
		Matériel de transport											IV		MP		MQ	4 542	MR	4 542
		Matériel de bureau et informatique, mobilier											IW	45 509	MS		MT	27 657	MU	27 657
		Emballages récupérables et divers *											IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours											MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes											NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III												IY	104 730	NG	104 730	NH	675 055	NI	675 055
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence											IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations												IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés												II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières												I2		2E	52 453	2F	52 453	2G	52 453	
TOTAL IV												I3		NJ	52 453	NK	52 453	2H	52 453	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4	104 730	ØK	104 730	ØL	924 154	ØM	924 154	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 0**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL GRAND CHEMIN Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

S.I.C.I. Experts-comptables Janvier 2021 - SARL préparateurs

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL GRAND CHEMIN</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	94 817	PF	15 389	PG		PH	110 206	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	434 118	PW	42 471	PX		PY	476 589	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	69 536	QA	2 901	QB	59 222	QC	13 215	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	15 070	QE	998	QF		QG	16 068	
	Matériel de transport		QH	4 542	QI		QJ		QK	4 542	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	61 544	QM	4 762	QN	45 509	QO	20 998	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU	584 909	QV	51 132	QW	104 730	QX	531 311	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			QN	679 726	QP	66 521	QR	104 730	QS	641 517	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres amm. incorp. TOTAL II		N7	N8	N9	N10	N11	N12	N13			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobiliers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NW			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW		NS + NT + NU	NY		NW - NY	NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étalet								ZD		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL GRAND CHEMIN				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P	6Q	6R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	
		- corporelles	6E	6F	6G	
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	
		- titres de participation	9U	9V	9W	
	- autres immobilisations financières (1) *	6G	6H	6I		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	

SAGE Expert-comptable Janvier 2021 - 0101 Préparation

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SARL GRAND CHEMIN		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	52 453	UV	52 453	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	18 793	18 793		
	Autres créances clients		UX	129 382	129 382		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation des prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée. UG)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	8	8		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	25 675	25 675		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	243 301	243 301	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	109 682	109 682	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	205 793	205 793	
	Groupe et associés (2)		VC	678 687	678 687		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	204 395	204 395		
	Charges constatées d'avance		VS	8 480	8 480		
	TOTAUX			VT	1 676 649	VU	1 624 197
	REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 746	1 746		
	à plus d'un an à l'origine		VH	1 500 000		1 500 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 260	1 260			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	531 626	531 626			
Personnel et comptes rattachés		8C	91 627	91 627			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75 404	75 404			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	35 466	35 466		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 982	2 982		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 300	17 300		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	45 560	45 560			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	2 302 971	VZ	802 971	1 500 000
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 500 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 171	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		



EXPERTS-COMPTABLES & COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SARL GRAND CHEMIN

36, Boulevard Jourdan

75014 PARIS

Un partenaire

100%

avec vous !

SARL GRAND CHEMIN
36, Boulevard Jourdan
75014 PARIS

SARL au capital de 7 500 €
RCS 444 026 868

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux Associés,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL GRAND CHEMIN relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL GRAND CHEMIN à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note page 14 de l'annexe « événements significatifs de l'exercice (et postérieurs) » des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée au virus COVID-19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823- 9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La crise sanitaire liée au COVID-19 a impacté l'activité de la société GRAND CHEMIN. Un plan de continuité de l'activité a été mis en place notamment par le recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel, des demandes d'aides publiques au fonds de solidarité, l'obtention de deux prêts garantis par l'Etat ainsi que la mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES
PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre SARL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre SARL ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SARL.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Isneauville,
Le 21/01/2022

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Thierry ONNO

